



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2014](#) > Régime des Non Salariés : déclaration de revenus de l'année 2014

---

Les assurés du Régime des Non Salariés ont jusqu'au 31 mars 2014 pour faire parvenir leur déclaration de revenus de l'année 2014 à la Caisse de Prévoyance Sociale de la Polynésie française.

Soit :

- Par dépôt au siège social de Papeete ou dans une antenne de la *CPS* la plus proche,
- Par courrier à l'adresse postale : Service Cotisations, Caisse de Prévoyance Sociale, B.P. 1, 98 713 PAPEETE
- Par fax au 41 04 90 ou 54 57 38
- Par mail à [cotisations@cps.pf](mailto:cotisations@cps.pf)

Téléchargez le formulaire de déclaration de revenus sur le site Internet [www.cps.pf](http://www.cps.pf) ou demandez-le au siège social à Papeete ou dans l'une des antennes de la CPS.

Pour plus d'information, contactez le service des cotisations par mail à [cotisations@cps.pf](mailto:cotisations@cps.pf), ou par téléphone au 41 68 04. Nos guichets sont ouverts de 7h00 à 15h30 de lundi à jeudi et de 7h00 à 14h30 le vendredi.

***Pour information :***

Le Régime des non salariés a été mis en place en 1995 dans le cadre de la Protection sociale généralisée. Il concerne notamment les travailleurs indépendants ou patentés (commerçants, artisans, professions libérales?) ayant un revenu moyen brut mensuel individuel ou du couple égal ou supérieur à 87 346 Fcfp.

---

**URL source (modified on 14/04/2014 - 14:17):** <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/declaration-de-revenus-de-l-annee-2014>